

Syndicat Mixte de Micropolis - Désignation de délégués suppléants

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les statuts du Syndicat Mixte de Micropolis ont récemment été modifiés afin de permettre la désignation de délégués suppléants pour siéger lors des comités syndicaux (arrêté du 14 mars 2003 de M. le Préfet du Doubs).

Les délégués titulaires de la Ville de Besançon dans cette structure sont MM. FOUSSERET, LIME et MARIOT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner, en tant que délégués suppléants, au Syndicat Mixte de Micropolis :

- Mme Françoise FELLMANN
- Mme Annie MENETRIER
- Mme Annaïck CHAUVET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.